

Instructions sur la tenue du présent rôle d'attachement.

N° de N° 10.393.

Feuille N°

Société Nationale des Chemins de Fer Français.

Région du Sud-Ouest.

Service de la Voie et des Bâtiments.

Rôle d'attachements
du temps passé par le

Personnel Auxiliaire

- (2) { — des bureaux.
— de l'entretien de la Voie et des Bâtiments.
— de l'entretien du S.E.S.

Année: 19

(1) Quinzaines.

Arrondissement.

Section

District ou Subdivision
Canton de

Gare payante:

(1) 1^{ère} ou 2^{ème}

(2) Biffer les mentions inutiles.

Top. Hémion. Ac. 1. 16292. i. 6. 39.

Les dates de la quinzaine seront indiquées une fois pour toutes, suivant la période fixée pour le paiement de la solde: 1 au 15, 2 au 16, 3 au 17, 4 au 18, etc... 16 au 30 ou 31, 17 au 1, 18 au 2, 19 au 3, etc...

Colonne 1. Inscrire les auxiliaires dans l'ordre d'embauchage en faisant une croix sur toute la surface de la case, de chaque journée de travail, en regard des auxiliaires qui ont définitivement quitté le service.

Colonne 2. Inscrire le matricule de solde indiqué par le bureau de la solde sur l'état va-et-vient servant à l'enregistrement des éléments variables de la solde.

Le Chef de Canton indique le nombre d'heures de travail dans chaque colonne de la quinzaine en regard de la mention "heures" figurant sur la 4^{ème} ligne de chaque case.

Les indemnités seront mentionnées sur les 2^{ème} et 3^{ème} lignes, la 1^{ère} étant réservée, en principe, à l'allocation susceptible d'être allouée pendant toute la durée de la période; une petite croix sera indiquée sur la ou les lignes non utilisées.

En ce qui concerne les auxiliaires absents, pour un des motifs signalés dans la légende, le Chef de Canton indiquera, en lettres minuscules, l'abréviation (cp, pour congé payé - bs, pour blessé en service, etc...) correspondante à son absence.

Le présent rôle d'attachement a été établi pour:

la 1 ^{ère} période du	au	par le
2 ^{ème} — du	au	par le
3 ^{ème} — du	au	par le
4 ^{ème} — du	au	par le
5 ^{ème} — du	au	par le

(1) Chef de Canton ou Agent assimilé.

Visés au cours des tournées.

Chef de District ou Agent assimilé				Chef de Section ou Inspecteur		
Ordre des Périodes	Dates	Signatures	Observations	Dates	Signatures	Observations
1 ^{ère}						
2 ^{ème}						
3 ^{ème}						
4 ^{ème}						
5 ^{ème}						

Noms et Prénoms	N ^o	Mois de	Jours et Dates												Total	Observations	Légende des Allocations	
	Matricule		Solde															
1	2	Heures Ind. Ind.																
		Heures Ind. Ind.																
		Heures Ind. Ind.																
		Heures Ind. Ind.																
		Heures Ind. Ind.																
		Heures Ind. Ind.																
		Heures Ind. Ind.																
		Heures Ind. Ind.																
Total des heures de travail																		

Visa du Chef de District
du Conducteur de la Voie
ou de l'agent assimilé :

Légende des Absences.

bs – blessé en service.
bhs – blessé hors service.
cp – congé payé.
m – maladie.
p – période militaire.

Recommandations Importantes.

Le rôle est en principe dressé par le Chef de Canton ou par l'Agent assimilé. Il doit être vérifié et visé au cours de leurs tournées par les Chefs de District, Conducteurs de la Voie, Chefs de Section ou Inspecteurs qui s'assurent qu'il est régulièrement tenu et que, pour les auxiliaires absents, une croix est bien marquée en record de leurs noms. Ils doivent s'assurer, en outre, que les allocations, primes et indemnités sont dûment attribuées.

Il est formellement interdit de faire disparaître une indication quelconque par gommage, grattage ou lavage au chloro. Les indications effacées sont rayées mais de manière à rester lisibles. Toute dérogation à cette règle fait présumer une altération frauduleuse des écritures susceptible d'exposer son auteur à une sanction sévère.

INSTALLATIONS GÉNÉRALES D'ÉLECTRICITÉ

ÉCLAIRAGE ÉLECTRIQUE

FORCE MOTRICE

SONNERIE --- TÉLÉPHONE

F. Meillat

28 Rue ~~Mont Thomas~~
258, Rue de la République

MONTLUÇON (ALLIER)

R. C. MONTLUÇON N° 12328

C.P. 44.45

Ce. Comp. de l'Économie 13.009

FACTURE N°

S.N.C.F. Région du Sud ouest 4^e Section

Monsieur le chef de la 4^e Section Service Electrique
Commentry (Allier)

Doi

MONTLUÇON, le 22 Février 1945

Bon de Commande No I555 du 15 Février 1945

GARE de COMMENTRY

Installation de l'éclairage électrique

dans les baraquements du camp de prisonniers allemands.

Suivant devis estimatif

6.200 -

Moulin Martin 15 kilos
3 pout d'appareillage.

14 MAR 1945

6^e Arrondissement V.B./S.O.

4^e Section SES. 648 ct.

Chap. IV. Art 14 § 2

N° du Crédit IV 614-61

Compte d'établissement.

N° du Crédit

T.P.D. sous-compte N°

à rembourser par

Arrêté à la somme

de six mille deux cents
francs

A. Meillat le 25 février 1945

Le Chef de District,

Meillat

Tu

27 FEV 1945

Le Chef de Section Ppal

TÉLÉPHONE
TRINITÉ 09 - 60

== TÉLÉGRAMMES ==
WESTINGHOUSE-PARIS

== C. C. POSTAUX ==
PARIS 1515 - 71

R. C. SEINE 209.698 B

R. PRODUCTEURS S. & O. 7168

== USINES ==
A FREINVILLE - SEVRAN (S.-&-O.)
A PONS (CHARENTE-MARIT.)
ET A MONTLUÇON (ALLIER)

COMPAGNIE DES FREINS ET SIGNAUX WESTINGHOUSE

Société Anonyme au Capital de 35.000.000 de Francs

SIÈGE SOCIAL : 23, RUE D'ATHÈNES, PARIS (IX^e)

Paris, le 31 JANVIER 1945

FACTURE
N° S.143

Avis N°
du

V / Commande
N° ~~207~~ 229
du 12.1.45

N/Réf. 6082-S

La C.F.S.W. ressortit aux
C.O. ci-après :
MATFER, COCELEC, C.O.A.
CORMAT, INDAÉRO

Doit

Marchandises expédiées par

S.N.C.F. REGION SUD-OUEST
Monsieur COLLIN
Chef de District
Gare de La GUERCHE
(Cher)

Mandat
comptable
MAR 1945

Bon de commande 229 du 20-1-45

CFSW 211 J. COUSIN - PAVILLONS - 31.1760

N° de série		Ligne de Vierzon à Saincaize		
		<u>Travaux aux abords et dans le tunnel de Boubard.</u>		14 MAR 1945
		Installation provisoire de signaux mécaniques pour assurer la sécurité de la circulation en voie unique (partie mécanique)		
1.A.1	3	Pose d'un signal simple	230,-	690,-
1.A.4	1	Plus value pour adjonction d'un 2me voyant	40,-	40,-
1.E.1	23	Pose de rappel indépendant	40,-	80,-
2.C.15	2	Pose de compensateur	57,-	114,-
2.A.12	1760m.	Pose de fil de transmission (le dernier)	0,25	440,-
2.A.15	1780m.	Pose de fil de transmission (le premier)	0,80	1.424,-
1.D.1	1 ^{m3} 118	Confection de massif en béton	90,-	160,75
1.G.2	27 ^T 3	Chargement sur lorry ou wagon	35,-	948,50
1.G.3	37 ^T 3	Déchargement	28,-	1.038,80
1.G.4	112 ¹³⁵ 8	Transport au lorry de matériel divers...	4,-	451,20
4.A.1	4	Pose de levier de signal	66,-	264,-
		à reporter		5.651,25

N° de série		Report		5781,54 5.651,25
1.E.24	1	Pose d'avance-pétards	38,-	38,-
1.E.28	1	Pose d'avance-pétards Rabier-Leroy	110,-	110,-
2.D.16	20 K.	Confection de ferrures diverses de moins de 5 kilos	4,50	90,-
4.D.1	4	Peinture de levier de signal	10,-	40,-
1.D.6	2 ^{3m3 150} m3 400	Fouilles en terrain ordinaire	22,-	69,30 52,80
1.D.8	2 ^{m3} 700	Plus value pour fouilles dans terrain pierreux (y compris 0 m3 300 pour les fouilles qui sont dues d'autre part, telles que massifs, etc..)	20,-	54,-
Majoration 200%				6072,84 6.056,- 12.072,- 12.145,68
Total partiel				18.218,52 18.108,- =====
P.C.	-	Mise à longueur de piquets de transmissions		145,-
P.C.	-	Mise en bon état de fonctionnement de boulons rouillés et de poulies universelles de remploi		215,-
P.C.	-	Modification du mât du carré voie 2 ...		300,-
P.C.	-	Déplacement d'un poteau kilométrique ...		75,-
P.V.	-	Confection en vieilles traverses des contre-poids des leviers de signaux type Ouest, et pose		320,-
TOTAL GENERAL				19.243,52 19.163,- =====

axe parqué pour le trésoir

C^o Arrondissement V.B./S.O.
 1^{re} Section . 5^o District.
 Chap. IV. Art. 14 § 2
 P. d'Ét. IV - G14 - 32
 Compte d'Établissement.
 P. d'Ét. 11
 T.P.D. sous-compte N°
 à rembourser par

Arrêté à la somme
 de Dix neuf mille deux cent soixante
 quatre francs
 A La Guiche le 15^{er} Janvier 1945
 Le Chef de District.

VU:
 Le Chef de Section
 Bury

Dates	Pose de signaux	P.V pour adj ⁿ d'un voyant	Pose de rappel inde p ^{er} teur	Pose de compteur	Pose de fil de transmission le dernier	Confection de massif en béton	Chargé sur lorry ou wagon	Déchargé de lorry ou wagon	Transport au lorry de mal d'ua	Pose de levier de signal	Pose d'appareil à pétards	Pose d'appareil à pétards RL
12-11							15 ^T					
13-11							5 ^T					
15-11								15 ^T				
16-11								15 ^T				
17-11							1 ^T , 4	1 ^T , 4	19 Th 6			
22-11	1											
23-11												
26-11												
9-12	1											
10-12						1,050	1 ^T , 8	1 ^T , 8	5H, ..			
11-12							1 ^T , 8	1 ^T , 8		1		
13-12					1760 ^m	1780 ^m						
15-12			1									
16-12				2								
18-12						0,666	1 ^T , 1	1 ^T , 1	24, 2		1	
21-12	1	1	2							1		
23-12							1 ^T , 2	1 ^T , 2	36, ..			
28-12										2		
	3	1	3	2	1760 ^m	1780 ^m	1,716	27,300	37,300	133 Th , 8	H	1

	Confection de fermes de 5 ^m	Peinture de leviers de signaux	Fouilles en terrain	P.V pour fouilles pentes en pierrures	Mise en long de piquets de traumm ^a	Mise en état de bousins et poulies	Modification du cané v.2	Deplac ^t d'insolence in p ^{er}	Confection et pose d'insufflateur de l'entranement
23-11	16 Th				H				
9-12				2,7		2			
11-12	H ^b								
18-12		8	3,1/0						
28-12							8 1/2		
29-12								2 1/2	
6-1									8 1/2
19-1		4			H				
28-1	20 Th	H	3,150	2,700	H ^H	6 ^H	8 ^H 1/2	2 ^H 1/2	8 ^H 1/2

Ligne de Sierzon à Vaincaize

Travaux aux abords et dans le tunnel de Paulard

Installation provisoire de signaux mécaniques pour
assurer la sécurité de la circulation en voie unique

Dépouillement des gommages de chantier

Fait par le Chef de district,

Plott

de remise des
tractuelle de livraison.

Poids du matériel nécessaire à l'exécution de cette commande :

Ponts 10 à 3050

après
Région Nord
à l'usine

servant l'usine

13/1/4

Cie des Freins et Signaux
"Westinghouse" (Soc. Signaux)
23, rue d'Alsace
PARIS

l'inspecteur Bre SRS

Honorable
MORTLIER

P.C. Couverture en fonte pour commutateur		unitaire
C V S	5	95,-
Bagne en bronze pour commutateur C V ou C H	50	10,-

Les prix ci-dessus subiront les variations autorisées par l'Union Officielle des Organismes légalement habilités à cet effet entre la date de remise des offres et la date contractuelle de livraison.

Poids du matériel nécessaire à l'exécution de cette commande :

Ponts 10 à

Instructions sur la tenue du présent rôle d'attachement.

Les dates de la quinzaine seront indiquées une fois pour toutes suivant la période fixée pour le paiement de la solde: 1 au 15, 2 au 16, 3 au 17, 4 au 18, etc...
 Colonne 1. - Inscrire les auxiliaires dans l'ordre d'embauchage, en faisant une croix sur toute la surface de la case, de chaque journée de travail, en regard des auxiliaires qui ont définitivement quitté le service.

Colonne 2. - Inscrire le matricule de solde indiqué par le bureau de la solde sur l'état, et vient servant à l'enregistrement des éléments variables de la solde. Le Chef de Canton indique le nombre d'heures de travail dans chaque colonne de la quinzaine en regard de la mention "heures" figurant sur la 1^{re} ligne de chaque case.

Les indemnités seront mentionnées sur les 2^{me} et 3^{me} lignes, la 1^{re} étant réservée, en principe, à l'allocation susceptible d'être allouée pendant toute la durée de la période; une petite croix sera indiquée sur la ou les lignes non utilisées.

En ce qui concerne les auxiliaires absents pour un des motifs signalés dans la légende, le Chef de Canton indiquera, en lettres minuscules, l'abréviation (CP, pour congé payé; BS, pour blessé en service, etc...) correspondant à son absence.

Le présent rôle d'attachement a été établi pour:

1 ^{ère} période du	au	par le	Grade	Signature
2 ^{ème} — du	au	par le		
3 ^{ème} — du	au	par le		
4 ^{ème} — du	au	par le		
5 ^{ème} — du	au	par le		
Chef de Canton ou Agent assimilé.		par le		

Vidas au cours des tournées.

Signatures	Observations	Chef de Section ou Inspecteur.	
		Dates	Observations

N° de N° 10.393.

Société Nationale des Chemins de Fer

Région du Sud-Ouest.

Service de la Voie et des Bâtiments.

Rôle d'attachements du temps passé par le Personnel Auxiliaire

- (1) — des bureaux.
- (2) — de l'entretien de la Voie et des Bâtiments.
- de l'entretien du S.E.S.

Année: 19

Quinzaines.

Arrondissement.

Section

District ou Subdivision

Canton de

Grèce payante:

Jours et Dates

Total

Période

Observations

Légende des Allocations

- V - Usage de Vélo.
- T - Travaux dans les Tunnels.
- A - Affectation à domicile.
- MAT - Allocation de MATinée.
- S - Allocation de Soirée.
- N - Allocation de Nuit.
- CH - Chauffage des Postes de G.B.
- CT - Travail sur le Courant.
- D - Déplacement.

Légende des Absences

- bs - blessé en service.
- bhs - blessé hors service.
- cp - congé payé.
- m - maladie.
- p - période militaire.

Recommandations Importantes

Le rôle est en principe dressé par le Chef de Canton ou par l'Agent au Canton. Il doit être vérifié et visé au Canton par les Chefs de Canton ou les Conducteurs de la Voie, Chefs de Canton ou Inspecteurs qui s'assurent que les auxiliaires absents, n'ont pas été régulièrement absents, et bien marquée en rouge, en indiquant les allocations, primes et indemnités attribuées. Il est formellement recommandé de faire disparaître par gommage, grattage ou effacement les indications rayées mais de ne pas faire toute dérogation sans en présenter une copie à l'auteur d'une

Total des heures de travail

BONNET-COURRE

15.43

Lapeyrouse, le 12 / 2 1984

Valeur en votre règlement
à mon Compte Courant Postal

CONDITIONS DE VENTE. — Mes marchandises sont toujours vendues prises et agréées définitivement à mes Magasins et, même expédies franco, elles voyagent aux risques et périls du destinataire. La lettre de voiture est toujours à leur charge et l'escompte s'il y a lieu n'est déduit que sur le net des factures, port défacturé. le franco s'entend déduction de la taxe réelle sur facture. Les délais de livraison ne sont donnés qu'à titre de renseignement, sans garantie ni responsabilité en cas de retard. Mes remises de prix ne m'engagent que pour 8 jours, sauf stipulation spéciale. Mes factures sont toujours payables à Lapeyrouse. La livraison franco, mes traites ou l'acceptation de règlement n'opèrent ni moyennant, ni dérogation à cette clause attributive de juridiction. En cas de contestation, les Tribunaux de Riom seront seuls compétents. Toutes conditions contraires de la part de mes acheteurs seront considérées comme nulles.

Instructions sur la tenue du présent rôle d'attachement.

Les dates de la quinzaine seront indiquées une fois pour toutes, suivant la période fixée pour le paiement de la solde : 1 au 15, 2 au 16, 3 au 17, 4 au 18, etc... 16 au 30 ou 31, 17 au 1, 18 au 2, 19 au 3, etc...

Colonne 1. Inscrire les auxiliaires dans l'ordre d'embauchage en faisant une croix sur toute la surface de la case, de chaque journée de travail, en regard des auxiliaires qui ont définitivement quitté le service.

Colonne 2. Inscrire le matricule de solde indiqué par le bureau de la solde sur l'état va-et-vient servant à l'enregistrement des éléments variables de la solde.

Le Chef de Canton indique le nombre d'heures de travail dans chaque colonne de la quinzaine en regard de la mention "heures" figurant sur la 1^{ère} ligne de chaque case.

Les indemnités seront mentionnées sur les 2^{ème} et 3^{ème} lignes, la 1^{ère} étant réservée, en principe, à l'allocation susceptible d'être allouée pendant toute la durée de la période; une petite croix sera indiquée sur la ou les lignes non utilisées.

En ce qui concerne les auxiliaires absents pour un des motifs signalés dans la légende, le Chef de Canton indiquera, en lettres minuscules, l'abréviation (CP, pour congé payé - BS, pour blessé en service, etc...) correspondant à son absence.

Le présent rôle d'attachement a été établi pour:

la 1^{ère} période du _____ au _____ par le _____
 2^{ème} _____ du _____ au _____ par le _____
 3^{ème} _____ du _____ au _____ par le _____
 4^{ème} _____ du _____ au _____ par le _____
 5^{ème} _____ du _____ au _____ par le _____

(1) Chef de Canton ou Agent assimilé.

Vidés au cours des tournées.

Chef de District ou Agent assimilé.				Chef de Section ou Inspecteur.		
Ordre des Périodes	Dates	Signatures	Observations	Dates	Signatures	Observations
1 ^{ère}						
2 ^{ème}						
3 ^{ème}						
4 ^{ème}						
5 ^{ème}						

N° de N° 10.393.

Feuille N°

Société Nationale des Chemins de Fer Français.

Région du Sud-Ouest.

Service de la Voie et des Bâtiments.

Rôle d'attachements
du temps passé par le
Personnel Auxiliaire

- (2) { — des bureaux.
 — de l'entretien de la Voie et des Bâtiments.
 — de l'entretien du S.E.S.

Année: 19

(1) Quinzaines.

Arrondissement.

Section

District ou Subdivision
de
Canton

Gare payante:

Imp. Hémery. Ac. 1.6292.1-6.39.

(1) 1^{ère} ou 2^{ème}

(2) Biffer les mentions inutiles.

Noms et Prénoms 1	N ^o Matricule Solde 2	Mois de	Jours et Dates														Totaux Sans Période	Observations
		Heures Ind. Ind.																
		Heures Ind. Ind.																
		Heures Ind. Ind.																
		Heures Ind. Ind.																
		Heures Ind. Ind.																
		Heures Ind. Ind.																
		Heures Ind. Ind.																
		Heures Ind. Ind.																
		Heures Ind. Ind.																
		Heures Ind. Ind.																
Totaux des heures de travail																		

Visa du Chef de District
du Conducteur de la Voie
ou de l'agent adjoint :

Légende des Citations

- V - Usage de Vélo.
- T - Travaux dans les Tunnels.
- A - Astreinte à domicile.
- MAT. - All^{on} de MATinée.
- S - All^{on} de Soirée.
- N - All^{on} de Nuit.
- CH - CHauffage des Postes de G.B.
- CT - Travail sur le Courant.
- D - Déplacement.

Légende des Absences

- bs - blessé en service.
- bhs - blessé hors service.
- cp - Congé payé.
- m - maladie.
- p - période militaire.

Recommandations Importantes.

Le rôle est en principe dressé par le Chef de Canton ou par l'Agent assimilé. Il doit être vérifié et visé au cours de leurs tournées par les Chefs de District, Conducteurs de la Voie, Chefs de Section ou Inspecteurs qui s'assurent qu'il est régulièrement tenu et que, pour les auxiliaires absents, une croix est bien marquée en record de leurs noms. Ils doivent s'assurer, en outre, que les allocations, primes et indemnités sont dûment attribuées. Il est formellement interdit de faire disparaître une indication quelconque par gommage, grattage ou lavage au chloro. Les indications erronées sont rayées mais de manière à rester lisibles. Toute dérogation à cette règle fait présumer une altération frauduleuse des écritures susceptible d'exposer son auteur à une sanction sévère.

Visa du Chef de District
du Conducteur de la Voie
ou de l'Agent assimilé :

Entreprise Gagnaire Jolimes

Ménisseries et Charpente

à Vire s/ Mer (Cantal)

La S.N.C.F., région Spout, Service

V.B., doit pour règlement du BC no 1281 du 24-2-45

Virement - C/CP

no 97-18

Clement-Ferant

Rappel en application de la majoration desurée

de 130% au lieu de 90% ^{et 50%} sur 8^{es} E et F
de 140% — d' — 75% sur 8^{es} B

8 ^{es} E -	Majoration de 40% sur 707.9	1628.2	
	Somme réglée au BC no 1257	1345.0	
	A mandater		283.2

8 ^{es} F -	Major. de 40% sur 59.3	136.4	
	Somme réglée au BC no 1257	89.0	
			47.4

8 ^{es} B -	Major. de 40% sur 21.6	51.8	
	Somme réglée au BC no 1257	37.8	
			14.0

6^e Arrondissement V.B. S.O.

8^e Section 2^e District.

Chap. IV Art. 13 § 2

N° du Crédit IV

Compte d'Établissement.

N° du Crédit

T.P.D. sous-compte N°

Rembourser par



Total

344 6

ou

345.0

Arrêté à la somme
de Trois cent quarante cinq francs

A Muret le 24-2-45

Le Chef de

14 MAR 1945

Date de réception des travaux : 22-11-44

de l'achèvement : Régularisation

5 MARS 1945
Le chef des Etudes (Bâtiment)

Vu: Le Chef de Section Spéc.

P.O-MIDI

Exploitation Commune
des
Réseaux d'Orléans et du Midi

DIRECTION

Caisse de Prévoyance

N° de N° 5040 h

PROPOSITION DE PARTICIPATION DE LA C. P. A L'ACHAT D'UN DENTIER

(Voir article 29 et 29 bis du Règlement Intérieur.)

M..... (Prénoms)

Emploi ou Profession

Résidence

Nombre de molaires à remplacer : (l'indiquer en toutes lettres)

Les molaires dessinées sur le schéma ci-dessous, sont les seules dont le remplacement est admis.
Biffer celles qui ne doivent pas être remplacées.

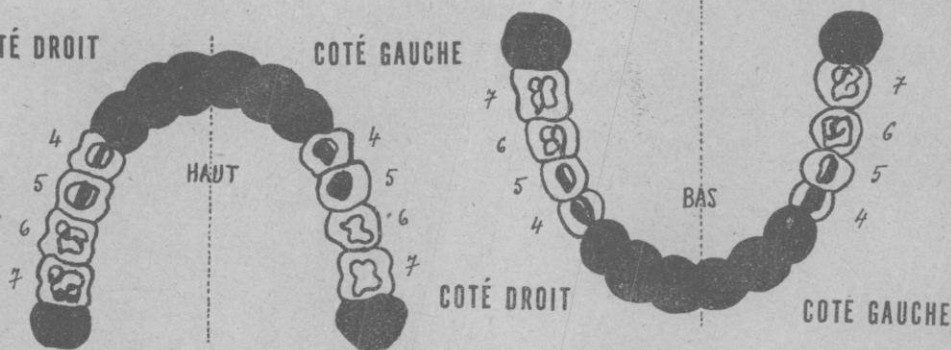
Pour obtenir le paiement de l'allocation fixée, le Cotisant établira une demande de remboursement sur formule P. 6 et joindra à cette demande la présente proposition ainsi que le reçu des honoraires du Dentiste.

Ce reçu devra être visé par le Médecin de Section.

Le P. 6 sera ensuite remis par l'Agent à son Chef immédiat qui le transmettra directement au Président du Comité de la Caisse de Prévoyance à Bordeaux.

COTÉ DROIT

COTÉ GAUCHE



Transmis à M. le Médecin { en Chef (1),
Principal (1).

le..... 19.....

Le Médecin de Section,

Retourné à M. le Médecin de Section, avec avis..... au
remplacement de..... molaires.

le..... 19.....

Le Médecin { en Chef (1),
Principal (1).

Vu, après confection du dentier et reconnu conforme à la proposition ci-dessus.

le..... 19.....

Le Médecin de Section,

1) Biffer la mention inutile { Médecin en Chef pour le Réseau P.O.
Médecin Principal de l'Arrondissement pour le Réseau Midi.

Entreprise de Saurin
A. Beissore
Neussargues - (Cantal)

La S. I. V. C. F., Région S/Ouest, S^e V. B.
doit pour règlement du BC n°1284 du 24-2-45

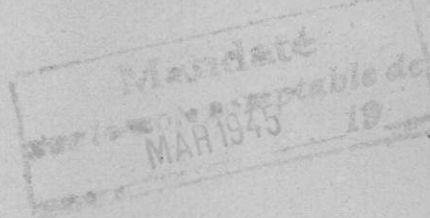
Virement sur C.C. Portons
n°141-12 à Clermont F^d

Rappel en application de la majoration révisée -
Major. portée à 130% au lieu de 80% -

S^e F. - Majoration de 130% sur 181⁸ — 418.1
Somme mandatée au BC 1296 — — — 327.2
90.9

A déduire : Erreur de multiplication au BC n°1296 (159.8-145.4) 14.4

A mandater ————— 76.5
ou
77.0



6 ^e Arrondissement	7	1280
8 ^e Section	2	
Chap. IV Art.	13 & 2	
N° du Crédit	IV	
Compte d'Établissement.		
N° du C ^{te}		
D. sous compte N°		
Rembourser p. r		

Arrêté à la somme
de Soixante dix sept francs

A Murat, le 24-2-1945

Le Chef de Division

14 MAR 1945

Date de réception des travaux: 12 x 1944
de la facture: Régularisation

5 MARS 1945
Le chef des Etudes (Bâlimont)

Vu: Le Chef de Section

P.O-MIDI

Exploitation Commune
des
Réseaux d'Orléans et du Midi

DIRECTION

Caisse de Prévoyance

N° de N° 5040 h

PROPOSITION DE PARTICIPATION DE LA C. P. A L'ACHAT D'UN DENTIER

(Voir article 29 et 29 bis du Règlement Intérieur.)

M..... (Prénoms)

Emploi ou Profession

Résidence

Nombre de molaires à remplacer : (l'indiquer en toutes lettres)

Les molaires dessinées sur le schéma ci-dessous, sont les seules dont le remplacement est admis.
Biffer celles qui ne doivent pas être remplacées.

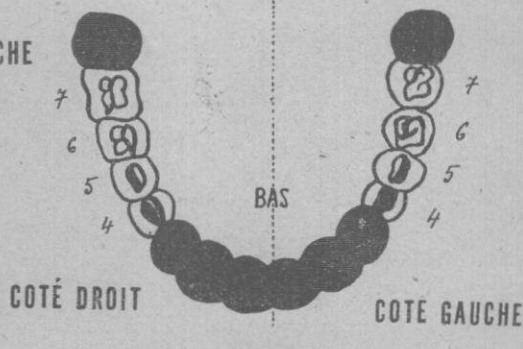
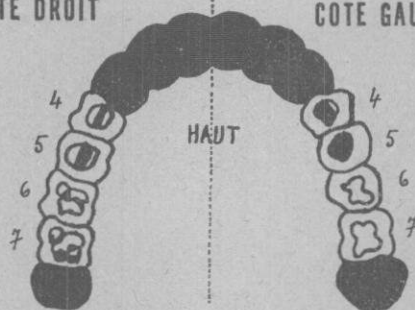
Pour obtenir le paiement de l'allocation fixée, le Cotisant établira une demande de remboursement sur formule P. 6 et joindra à cette demande la présente proposition ainsi que le reçu des honoraires du Dentiste.

Ce reçu devra être visé par le Médecin de Section.

Le P. 6 sera ensuite remis par l'Agent à son Chef immédiat qui le transmettra directement au Président du Comité de la Caisse de Prévoyance à Bordeaux.

COTÉ DROIT

COTÉ GAUCHE



Transmis à M. le Médecin { en Chef (1),
Principal (1).

le 19

Le Médecin de Section,

Retourné à M. le Médecin de Section, avec avis..... au
remplacement de..... molaires.

le 19

Le Médecin { en Chef (1),
Principal (1).

Vu, après confection du dentier et reconnu conforme à la proposition ci-dessus.

le 19

Le Médecin de Section,

1) Biffer la mention inutile { Médecin en Chef pour le Réseau P.O.
Médecin Principal de l'Arrondissement pour le Réseau Midi.

ENTREPRISE DE TRAVAUX PUBLICS & PARTICULIERS

M. BEGON

à MÉRINCHAL (Creuse)

Chèques Postaux :
LIMOGES 15944

Téléphone 30

R. C. Aubusson n° 4794

R. M. Aubusson n° 244

Mérinchal, le 13 Février 1944

MÉMOIRES DES TRAVAUX

Exécutés pour le compte de S.N.C.F. Région S.O. Service de la Voie et Bâtiments 5^e Arrondissement
District 623 Montluçon N.S. B.C. n° 363 Du 6/2/ 1945

Maisonnettes du District. Pos d'autoires en recherche de réimplant.

14 MAR 1945

Travaux exécutés du 10 au 15/2/45	P.N. n°	282	15 autoires
		282	10 -
		289	83 -
		288	21 -
		287	27 -
		285	8 -
		284	18 -
		283	2 -
250 ⁰⁰ H		175	à 1.10 =
			198 50

majoration de 140% sur 192.5.

269 50

= 468, 00

5^e Arrondissement V.B. S.O.
L. Section 3 District.
Chap. IV. Art. 13 82
No du Crédit IV
Compte d'Établissement.
No du Crédit
T.P.D. sous-compte No
à rembourser par

Vu
Le Chef des Etudes (Bâtiments)

27 FEV 1945

Arrêté à la somme

de quatre cent cinquante
deux francs

A Montluçon le 14 Mars 1945

Le Chef de District.

ELECTRICITÉ GÉNÉRALE

FORCE - LUMIÈRE : :

CHAUFFAGE - T. S. F.

Albert ROZIER

MERLINES-GARE (CORRÈZE)

TÉLÉPHONE 10 MERLINES

REGISTRE DES MÉTIERS 808 - USSEL



C. C. Postal Limoges 454.77

14 MAR 1945

Merlines, le 22 / 2

1945

M Société Nationale du Gaz de France Doit

Installation Logement Chef de Section			
1	ra et vient		300
2	Lampes simples	200	400
4	Prises	90	180
4	Presacs	10	40
4	Doivilles	13	52
1	Boule		100
1	Appareil préclaire amide		25
1250	1500 d'acoustique	16	200
2	ra et vient	25	50
10	Inter	20	200
1	Prise	15	15
Réf. et réf. d'un lustre			20
- une applique col de cygne ligne			20
- d'une lampe de pied et d'un			20
contrefoids			
5	1/10 lampes		100
20	d'10 lampes	6	12
Total francs			1734

B C n° 1658

Travaux terminés le 17-2-45

6	Travaux terminés	3180
6	SES	District
Chap. IV	13	2
Compte de l'assèment.		
N° 13		
T.P.D. sous compte N°		
à rembourser par		

Arrêté à la somme
de Wille sept cent trente
quatre francs
A Eggurande le 24 février 1945
Le Chef du Circons.

[Signature]

Vu

Le Chef de Section

[Signature]

ÉLECTRICITÉ GÉNÉRALE

FORCE - LUMIÈRE : :

CHAUFFAGE - T. S. F.

Albert ROZIER

MERLINES-GARE (CORRÈZE)

TÉLÉPHONE 10 MERLINES



REGISTRE DES MÉTIERS 808 - USSEL

C. C. Postal Limoges 454.77

Merlines, le 3 / 2 1945

M Société Nationale des Usines de Fort France Doit

Installation Logements des Agents de la Bourboule

2 Lampes doubles à bout de fil
- fourniture du matériel

Le tout suivant liste des prix
fournie par bout en main

Total francs

Mandaté sur le mois comptable de
MARS 1945 19

530

Bon de Commune n° 1651

6^e Arrondissement B. S.O.

6 SES rict.

Chap 13 2

Comptement.

Travaux terminés le 31 Janvier 1945

Arrêté à la somme de Cinq cent vingt francs

Engagement 14 Janvier 5

Le Chef de Section

Allen

Le Chef de Circons.

Z. Henry

EXPLOITATION FORESTIÈRE

COMMERCE DE BOIS - Industrie et Chauffage en tous genres - SCIERIE MÉCANIQUE

Georges AUDAT

7 MAR 1945

11, Rue Guillaume de Varye et 9, Rue Volta - BOURGES (Cher)

C. C. Postal 116 56 Orléans

Téléphone 625

R. C. Bourges 365

M. Gare de Bourges, Doit

Le 26 Décembre 1944

A pièces chose arrivées 17 60 x 200 x

P.C. 150 - 0 - 192 à 2000

194 60

Bonde Commande 207 du 20.12.44

sur le mois 60101
MAIS 1945

Arrêté à la somme
de ~~vingt cent quatre~~ ~~dix huit~~ francs

La quence le 14 Février 1945

Le Chef de District,

Alot

VU:

Le Chef de Section Ppal

Balay

Chef des Etudes 1341000

26 FEV 1945

6^e Arrondissement V.B./S.O.

1^{re} Section . 5^e District.

Chap. IV. Art. 13 § 2

N^o du Crédit IV

Compte d'Établissement.

N^o du Crédit

T.P.D. sous compte N^o

à rembourser par

Robert PARNIÈRE

COMMENTRY (Allier.)

N° 96 Total 37.294 RC 8349
Clermont-Ferrand.

Commentry le 17.2.45

S.N.C.F. Région Sud-Ouest

Service de la voie et des bâtiments

District de Souvigny -

Bon de commande n° 613 du 12 Février 1945

20/3 au 30/3/44 Ramonage des cheminées des maisonnettes des PN
n° 247. 248. 249. 250 251. 252. M^{re} hors clôture Chavenon
253. 256. 257. 259. 260. 261. 262. 263. 264. 265. 266. 267
268. 269. M^{re} hors clôture au tunnel. 270. 271. 275. ~~276~~. 276
277. 278. 280. 281. 283. 284. 285. 286. 287. 288.

P.C. Total 36 cheminées à 36^f = 1296^f.

Ramonage des cheminées des logements des gares.

Chavenon, logement du chef. 3

Tronget, logement du chef. 3

Tronget logements des facteurs 4.

Noyant, logement du chef 3.

Souvigny, logement du chef 3.

P.C.

Total 16, à 20^f = 320^f.

1616^f.

-7 MAR 1945

6^e Arrondissement V.B.S.O.

H^e Section 1^{re} District.

Chap. IV Art. 13 § 2

N° de l'acte

Compte Etablissement.

Compte N°

Vu

le chef des Etudes (Bâtiments)

26 FEV 1945

Arrête à la somme

de mille six cent seize
francs

A Souvigny le 19 Février 1945

4^e SECTION

Le Chef de District,

Du 23.2.45

Chef de Section Pour

du

Muse

Bon de Cde n° 84 - SC. 612

Priment en provenance de la
Sté des Alumina d'Origny Stenuste
SC. 0.2725 du 2-12-43

Vogel au 4-12-3

45

B 1233 F

Pose de buses de 0,30 de Ø
3 ml. a 20 frs. =

60.-

TRAVAUX DE VOIES FERRÉES

Réparations à la margelle du puits
8 heures maçon à 31,82 =

254.56

1.006, 000

Majorations A 125 % s/ 53,41 =
B 98 % s/ 718,91 =

41,76

704, 總目

1.752.93

243.82

~~1.516,25~~~~1508.1~~

(MILLE CING CENT SEIZE FRANCS

6 Arrondissement V.B./S.O.

-7 MAR 1945

1st Section. 2nd District.

Ch. 4 sur le 13 2 de
MARS 1945

đ. rainbow sea par

de Mlle ~~de~~ ^{Arrivés à la semaine} ~~est~~ ^{cinquante trois} cent ~~soixante~~ ^{vingt}

A. Bourges le 17 février 1945
Le Chef de District.

Le Chef de Section Pp^a

26 FEB 1945

ENTREPRISE
DE
TRAVAUX PUBLICS
SABLE & GRAVIERS
POUR ROUTES & ALLÉES
TRAVAUX DE VOIES FERRÉES
DRAGAGES

Henri CHARRIOT
ROUTE D'ORLÉANS
SAINT-DOULCHARD
(CHER)

TÉLÉPH. BOURGES 7-78
CH. POST. CLERMONT 192.72
CH. POST. ORLÉANS 225.52
R. C. BOURGES 6.568

LE 15 Février 1945

SOCIÉTÉ NATIONALE
des Chemins de Fer Français
Région du Sud Ouest
6^e Arrondissement - 1^{re} Section

Service de la Voie et des Bâtiments

Travaux exécutés suivant B. C. n° 84
en date du 3 Février 1945

P. N. 166

A 174 a / + b /	Repiquage dans la terre argileuse $3,52 \times 2,03 = 7,15$ à 1,60 frs. =	11,44
A 143 /	Enlèvement de déblais $7,15 \times 0,10 = 0,715$ à 9,75 frs. =	6,97
A 108 b /	Façon de tranchées pour pose de buses $0,50 \times 0,30 \times 0,50 \times 3,00 = 0,600$ à 18 frs. =	10,80
A 126 /	Remblaiement: 0,600 à 7 frs. =	4,20
B 1426 B /	Démolition de dallage en béton $3,55 \times 1,80 = 6,39$ à 7 frs. =	44,73
B 1351 B /	Dallage béton de 0,10 d'épaisseur $3,55 \times 1,80 = 6,39$ $3,52 \times 2,03 = 7,15$ ----- 13,54 à 45 frs. =	609,12 X
B 1934 I /	Percement de maçonnerie de moellons $0,50 \times 0,20 \times 0,15 = 0,015$ à 145 frs. =	2,18
B 1044 B /	Béton de cailloux pour rebouchage $0,015 \times 0,03 = 0,012$ à 215 frs. =	2,58
A REPORTER:		692,20

Mes factures sont payables à Saint-Doulchard; mes traites ou acceptations ne sont pas une dérogation à ce lieu de paiement. En cas de différends, le Tribunal du Cher est seul compétent, même en cas d'appel en garantie ou de pluralité de défendeurs.

Entreprise de Bâtiments et Travaux Publics

Charpente et Menuiserie Mécanique

A. PLANEIX

BORT-LES-ORGUES (Corrèze)

Chèques Postaux Clermont-Fd 29.226 — Registre du Commerce Ussel 3605

Bort-les-Orgues, le **Janvier 1945**

DOIT Société Nationale des Chemins de Fer Français
(Région du Sud-Ouest) Service Voie et Bâtiments
pour travaux de **P.N.302. Remplacement de croisées**
chêne et tablettes.

exécutés du **Novembre 1944** au **10/11**
ayant fait l'objet du Bon de Commande n° **3645** en date
du **20-11-44** **Rappel de majoration**
à dater du 1er Sept 1944

Imp. A. PRADELS Bort - 312897

Série de Prix	N° des articles	DÉTAIL DES TRAVAUX	Nombre de parties	DIMENSIONS					Prix de l'Unité	SOMMES
				longueur	largeur	épaisseur	partielle	définitive		
E	2217a	Croisée chêne 34m/m	I/I.40/I.00				= I.40			
	+2220	P.V. pour carreaux	4/0.02				= 0.08			
							I.48		I30	I92.
E	2201e	chassis à jets d'eau	I/0.79/0.50				= 0.39			
	+ 2204	P.V. pour carreaux	I/0.02				= 0.02			
							0.41		89	36
E	2210b	pièce d'appui chêne 60/80			0.57				26	I5
E	II20d	Tablettes sapin de 27m/m x 0.21					I.74		I5	26
E	1121	d. Pourants Chêne 50/54					207		1775	306
Rappel de majoration de 20% série E sur 306 frs										61
Arrêté à la somme de Soixante et un francs										
Bort le 3.2.45										
Le Chef de District										
Le Chef de Section										
à Reporter...										61

Le Chef des Entreprises Bâtiments
20 FEV 1945

SERRURERIE - FORGE
MARÉCHALERIE
OUTILLAGE :: ZINC
POMPES

POUQUET FRÈRES

SAINT-ÉLOY - LES - MINES

(Puy-de-Dôme)

Compte Chèques Postaux, 735 Clermont-Ferrand

R. C. Riom, 5778

R. M. Riom, 190

Société nationale des chemins de fer Français Région Sud-Ouest 1^{er} Voie et Matériel Doit

Le 10 Février 1945

Bon de		Commune 777 -	réparations des conduites d'eau	Bon de du Chef de District		
3404	1 ^{re}	répar. de 4 ^m , 80 de tuyau en plomb.	(indice 2,50)	1,50		360 X
3402 A	1 ^{re}	Réparation d'un robinet d'arrêt	(prix 3403: 1,50 x 0,5)	1,50		11,00 X
3405 A	1 ^{re}	Exécution de deux vases de louchage tuya 15/25		15		3000 X
3409 A	1 ^{re}	Exécution d'un vase de tamponnage d'		7,50		750 X
3418	1 ^{re}	Exécution d'une collette de flange d'		9		900 X
5004	1 ^{re}	Fourniture de 1 ^m , 20 de tuya acier galvanisé (prix 5000)	(prix 3419 indice 3)	6,25		625 X
3419 A	1 ^{re}	Tuya de 4 collets battus		3		1200 X
3401 B	1 ^{re}	Pote de 2 ^m , 60 de tuya plomb 15-21		16,50		1620 X
						9855 X
majoration de 120% au total						11826 X
						22681 X
fourniture de 2 ^m , 60 de tuya en 15/25 52'						18820 X
						11801 X
						11800 X

6^e Arrondissement V.B./S.O.

5^e Section - 1^{er} District.

Chap. IV. Art. 13 § 2

N^o du Crédit IV

Compte d'Établissement.

N^o du Crédit

T.P.D. sous compte N^o

à rembourser par

fourniture de 2^m, 60 de tuya en 15/25 52'

19 FEV 1945

Le Chef des Travaux (Bâtiments)

Arrêté à la somme

de quatre cent six quatorze

francs

Vu: M/2/45.

Le Chef de Section

St Eloy

le 12 Février 1945

Le Chef de District,

ENTREPRISE GÉNÉRALE
TRAVAUX PUBLICS ET PARTICULIERS

BÉTON ARMÉ
ADDUCTION D'EAU
CANALISATION
ÉGOUTS

SIMON PROVOST

2. ROUTE DE LA CHARITÉ, BOURGES

TÉL. 511

R. C. 9924

C. P. ORLÉANS 179-18

BOURGES. LE

S.N.C.F.

22 FEB. 1945

6° Arrondissement, 1° Section, 3° District.-

BON DE COMMANDE N° ~~xxxx~~ 2084 du 29 Janvier 1945

MAISONNETTES I71-et-I74

Transformation en mansarde du grenier, calfeutrage des
croisées, enduit au mortier de ciment.-

P.C.
Heures de maçons — 20 à 20,00 — 400,00 ✓
Heures de manoeuvres 16 à 17,00 — 272,00 ✓
672,00 ✓
Majoration 75 %..... 504,00 ✓ 1176,00 ✓
5 déplacements à 30,00 — 150,00 ✓
Majoration 22 %..... 33,00 ✓ 183,00 ✓

Total..... 1359,00 ✓
=====

Bourges le 7 Février 1945

6° Arrondissement V.B./S.O.
1° Section . 3 District.
Chap. IV Art. 13 - 2
N° du Crédit IV
Compte d'Établissement.

Arrêté à la somme
de mille trois cent cinquante
neuf francs

A. Bourges le 8 février 1945
Le Chef de District,

Mandate
MAR 1945

VU:
Le Chef de Section PP

Vu 15 FEB 1945
Le Chef des Etudes (Bâtiments)

Report

22 FEB 1945

1.225.45

P.N.	40	1 faitière			13. -
		1 mitron			53.30 -
		1 mètre chevron			13. -
		1 about			52. -
P.N.	39	1 mitron			53.30 -
		1 about	de	Cinq mille deux cent quatre	52. -
		1 fronton		vingt neuf francs	33.60 -
				A. Lancerre 17 janvier 1945	
Veauquen gare		1 mitron		La Chef de District.	53.30 -
P.N.	38	1 mitron			53.30 -
		1 about			52. -
		4 tuiles de rive		14.30 -	52.20 -
P.N.	37	1 mitron		B.C. n° 5 du 5-1-45	53.30 -
		1 tuile de rive		Travaux reçus le 10/12/44	14.30 -
		1 tuile Perrusson		Payable en gare des Aix d'Angillon.	4.55 -
		1 verre de chassit			17.90 -
P.N.	34	1 mitron			53.30 -
		3 tuiles rives		14.30 -	42.90 -
		2 mètres tuyaux grinc de 80		50. -	100. -
		1 dauphin grinc de 80			18. -
Montigny gare		2 mitrons		53.30 -	106.60 -
P.N.	31	2 mitrons		53.30 -	106.60 -
		1 faitière			13. -
		1 fronton			33.60 -
P.N.	29	1 mitron			53.30 -
		1 tuile rive			14.30 -
		1 about			52. -
P.N.	27	1 mitron			53.30 -
P.N.	24	1 mitron			53.30 -
		3 sacs de ciment		71.50 -	214.50 -
		36 heures		25. -	2.400. -
					5.236.20 -
					52.35 -
					5.288.55 -

Arrêté à la somme

de Cinq mille deux cent quatre

vingt neuf francs

A. Lancerre

17 janvier 1945

La Chef de District.



B.C. n° 5 du 5-1-45

Travaux reçus le 10/12/44

Payable en gare des Aix d'Angillon.

Mandat
MAR 1945

6. Arrondissement V.B./S.O.

1. Section 1. District.

Chap. IV Art. 13 2.

MONTIGNY

Compte d'habitation.

MONTIGNY

MONTIGNY compte N°

à rembourser par

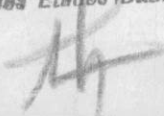
VU:

Le Chef de Section P. Taxe transaction

Bany

15 FEB 1945

Le Chef des Etudes (Bâtiment)



ENTREPRISE DE COUVERTURE - PLOMBERIE - ZINGUERIE

22 FEV. 1945

TRAVAUX PUBLICS
ET PARTICULIERSTRAVAIL A LA CORDE
— A NOEUDS —

DEVIS SUR DEMANDE

ERNEST THIROT

LES AIX-D'ANGILLON (CHER)

LE

193

MÉMOIRE DES TRAVAUX EXÉCUTÉS POUR LE COMPTE DE

la Société Nationale des chemins de Fer Français du
P.N. 64 au P.N. 24

P.N. 64	1 mitron		53.30
	0.30 de chevron	13	11.70
	1 about		52
	1 dauphin zinc		18
	1 crochet tuyaux		2
P.N. 63	1 mitron		53.30
	1 fronton		33.60
P.N. 61	1 mitron		53.30
	0.30 tuyaux de 0.08	50	15
P.N. 60	2 mitrons	53.30	106.60
Lancure gas	2 bandes zinc de 0.25 x 2 = 0.50	130	65
	1 mètre course joint		12
P.N. 55	1 mitron		53.30
P.N. 52	1 mitron		53.30
P.N. 49	2 mitrons	53.30	106.60
Baumeau gas	2 mitrons		106.60
P.N. 46	1 mitron		53.30
	2 tuiles Perusson	4.55	9.10
	2 abouts	52	104
Vinon gas	2 mitrons	53.30	106.60
P.N. 42	1 mitron		53.30
	2 faitières	13	26
	1 tuile Perusson		4.55
	1 mètre de chevron		12
à reporter			1225.45

NOTA. — Toutes les fois que l'on réunit ensemble plusieurs longueurs dans la colonne (B) on doit écrire le mot **ENSEMBLE** dans la colonne (A), afin qu'il y ait toujours à faire la multiplication de tous les facteurs écrits.

N° de Nre 10563

N° d'ordre	DÉSIGNATION DES OUVRAGES et parties d'ouvrages ET INDICATION DE LEUR NATURE	NOMBRE de parties (A)	DIMENSIONS RÉDUITES			SURFACES, CUBES OU POIDS		OBSERVATIONS CROQUIS, etc.
			Longueur pour chaque ou ensemble (B)	Largeur	Hauteur ou épaisseur	partiels	définitifs	
	Recapitulation.							
(10)	Démolition complète de plafond.						5 ^m ₃ , ^m ₄₁	
20)	Plafond droit au lambris.						122 ^m ₂ , ^m ₂₂	
30)	Grattage à vif d'anciens plafonds.						34 ^m ₂ , ^m ₄₄	
40)	Gorge en plâtre.						50 ^m ₂ , ^m ₄₀	
50)	Grattage de badigeon. Rebou chage. Peinture à l'eau.		241 ^m ₂ , ^m ₀₈	+ 39 ^m ₂ , ^m ₂₄			280 ^m ₂ , ^m ₃₂	
60)	Enduit. Rebou chage. Peinture à l'huile.		32 ^m ₂ , ^m ₂₀	+ 9 ^m ₂ , ^m ₆₆			41 ^m ₂ , ^m ₈₆	
70)	Enduit. Rebou chage. Peinture à l'huile. Rebadigeon.						13 ^m ₂ , ^m ₀₆	
80)	Baguettes d'angle.		63,14	+ 6,14			69 ^m ₂ , ^m ₂₈	
Accepté par l'Entrepreneur Evaux & Bais, le 14 Mars 1945. Verbaux Dupuis								

SOCIÉTÉ NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANÇAIS

RÉGION DU SUD-OUEST

Service de la Voie et des Bâtiments

6^{me} Arrondissement

6^{me} Section

1^{er} District

Ligne de Montluçon à Eygurande-Ménilles

Indication
sommaire
des travaux

Refecton plafonds et peintures chambres mansardées
PM 234 - 236 - 239 - 244 - 252 - 253 - 254 - 258

Entreprise { Messieurs Vertadier Dupuis
18, Rue de l'École, Evaux & Bais
(Reus)

MÉTRÉ

DES TRAVAUX EXÉCUTÉS

A joindre au { Décompte
Lettre de Commande n°
Bon de Commande n° 902 (Remplacement BC n° 3909
du 2-8-1944
(Rayer la mention inutile) non réglé antérieurement 44

En date du 16 Janvier 1945

Le Chef de Section

[Signature]

Dressé par le Chef de District
Soussigné *[Signature]*

A Evaux & Bais, le 20 Janvier 1945

NOTA. — Toutes les fois que l'on réunit ensemble plusieurs longueurs dans la colonne (B) on doit écrire le mot **ENSEMBLE** dans la colonne (A), afin qu'il y ait toujours à faire la multiplication de tous les facteurs écrits.

Nos d'ordre	DÉSIGNATION DES OUVRAGES et parties d'ouvrages ET INDICATION DE LEUR NATURE	NOMBRE de parties (A)	DIMENSIONS RÉDUITES			SURFACES, CUBES OU POIDS		OBSERVATIONS -CROQUIS, etc.
			Longueur pour chacune ou ensemble (B)	Largeur	Hauteur ou épaisseur	partiels	définitifs	
	PN 234 - 239 - 244 252 - 253 - 254 - 259							
(10)	Démolition complète du plafond compris descente litage, soulage et varçement (évaluation d'épaisseur 1437 : 205)	Ens	4,85	3,60	0,05	0,773		4,85 = 3,55 + (2 x 0,65)
	Pour 7 PN	7	0,773				5 ^m ,41	
(20)	Plafond droit et lambrissé comportant la fourniture et la pose d'un lattis en lattes de cœur de chêne espacées de 0 ^m ,10 d'axe en axe, un angle ordinaire et un enduit au plâtre au sar. et enduit sur plafond neuf.	Ens	4,85	3,60		17 ^m ,46		
	Pour 7 PN	7					122 ^m ,22	
(30)	Grosse en plâtre, apparente, lisse sur un an cadibé sur parties horizontales ou verticales, à simple combinaison de 0 ^m ,20 de développement	2	3,60			7 ^m ,20		
	Pour 7 PN	7	7,20				50 ^m ,40	
(40)	Enduitage à vil de vigne badi enduitage à l'eau de chaux ordinaire sans sans Reboulage au plâtre à la colle Peinture à l'eau							

NOTA. — Toutes les fois que l'on réunit ensemble plusieurs longueurs dans la colonne (B) on doit écrire le mot **ENSEMBLE** dans la colonne (A), afin qu'il y ait toujours à faire la multiplication de tous les facteurs écrits.

Nos d'ordre	DÉSIGNATION DES OUVRAGES et parties d'ouvrages ET INDICATION DE LEUR NATURE	NOMBRE de parties (A)	DIMENSIONS RÉDUITES			SURFACES, CUBES OU POIDS		OBSERVATIONS -CROQUIS, etc.
			Longueur pour chacune ou ensemble (B)	Largeur	Hauteur ou épaisseur	partiels	définitifs	
	fenêtre	2		1,00	1,62	1,08		
	Tablette	1	4,00	0,17		0,17		
	Porte	1		0,92	2,10	1,93		
	Ens	4,75	0,44			1,65		4,75 = 2 x 2 + 0,75
	Porte	2		1,15	2,10	4,83		
							9 ^m ,66	
(30)	Lessivage eau seconde ordinaire Reboulage au mastic à l'huile Peinture à l'huile 2 couches Reboulage.	Ens	13,06		1,00	13 ^m ,06		13,06 = (3,50 + 3,80) x 2 + 2 x 0,19 = (0,88 + 1,04)
(40)	Baquettes d'angles	2 x	2,52	+ 1,10			6 ^m ,14	

Nos D'ORDRE	DESIGNATION DES OUVRAGES et parties d'ouvrages ET INDICATION DE LEUR NATURE	NOMBRE de parties (A)	DIMENSIONS RÉDUITES			SURFACES, CUBES OU POIDS		OBSERVATIONS CROQUIS, etc.
			Longueur pour chacune ou ensemble (B)	Largeur	Hauteur ou épaisseur	partiels	définitifs	
	PN 239							
(10)	<u>Quattage à vil d'anciens</u> <u>crochage plat de tout</u> <u>l'ancien de toute nature</u> <u>genre de papiers quelconque</u> <u>sur le manche de canches</u>							
	Surface A	1	34 ^{m²}	44			34 ^{m²} 44	
	PN 236							
	<u>Chomls du rez de chaussée</u>							
(10)	<u>Quattage à vil de vieux</u> <u>badigeon. Rebouchage au</u> <u>plâtre à la colle :</u> <u>Peinture à l'eau. Badigeon</u> <u>à la colle 2 couches</u>							
	Plafond	1	3,80	3,50		13,30		
	Murs	2	7,30		1,77	25,84		7,30 = 3,80 + 3,50
	La déclive : fenêtre						39,14	
		1		1,10	1,62	1,78		
		1		0,87	1,09	0,95		
		1		1,04	1,09	1,13	3,86	
							35,28	
	à ajouter	Ens	3,20	0,20		0,64		3,20 = 1,09 x 2 + 1,02
	Intérieur placard	1		0,92	2,00	1,84		
		Ens	4,93	0,30		1,48	3,96	4,93 = 0,93 + 2 x 2
							39 ^{m²} 24	
20)	<u>Leurrage eau seande ordinaire</u> <u>Rebouchage au mortier à l'huile</u> <u>Peinture à l'huile 2 couches</u>							

NOTA. — Toutes les fois que l'on réunit ensemble plusieurs longueurs dans la colonne (B) on doit écrire le mot **ENSEMBLE** dans la colonne (A), afin qu'il y ait toujours à faire la multiplication de tous les facteurs écrits.

Nos d'ordre	DESIGNATION DES OUVRAGES et parties d'ouvrages ET INDICATION DE LEUR NATURE	NOMBRE de parties (A)	DIMENSIONS RÉDUITES			SURFACES, CUBES OU POIDS		OBSERVATIONS CROQUIS, etc.
			Longueur pour chacune ou ensemble (B)	Largeur	Hauteur ou épaisseur	partiels	définitifs	
	<u>Blanc gélantier à la colle</u> <u>2 couches</u> Murs	2	3,60	1,95	14,04			
		2		3,55	2,30	16,33		
		4		0,60	4,125	5,10		$2,125 = \frac{2,30 + 1,95}{2}$
	bordure fenêtres	8ms	4,34	0,25	1,09			$4,34 = 0,80 + 2 \times 1,77$
	bordure cheminées	2		0,095	2,30	0,44	37,00	
	<u>À diluée</u>							
	1 fenêtre	1		0,80	1,00	0,80		
	1 porte	1		0,90	1,95	1,76	2,56	
						34,44		
	Pom 7 PM	7	34,44			<u>241,08</u>		
(50)	<u>Lessivage à l'eau recoude</u> <u>ouvroir pour repinde</u> <u>Rebouchage au mastic à</u> <u>l'huile</u> <u>Peinture à l'huile</u> <u>2 couches</u>							
	1 fenêtre	$\frac{2}{3}$		0,80	1,05	0,56		
	1 porte	1		0,90	2,10	1,89		
	Plinthes	8ms	16,49	0,13		2,15	4,60	$16,49 = 4,75 \times 2 +$
	Pom 7 PM	7	4,60			<u>32,20</u>		$3,60 \times 2 + 0,25 \times 2 +$ $0,095 \times 2 = 0,90$
(60)	<u>Boisettes d'angle</u>		$2 \times 2,30$			4,60		
			$2 \times 1,75$			3,50		
			0,80			0,56	9,02	
	Pom 7 PM	7	9,02			<u>63,14</u>		

Dépense en Régie

Société Nationale des Chemins de Fer Français

Année 19 44

Région du Sud-Ouest

Mois de Novembre

Voie et Bâtiments

6 Arrondissement

1^{re} Section1^{er} DistrictRôle des heures⁽¹⁾ ou journées⁽¹⁾ employées

du au Novembre 19 44 inclusivement

Indication
sommaire
de la nature
des travaux
à exécuterpour Réparations diverses aux toitures des bâtiments
à l'occasion des ramonnages périodiques de cheminées.

Désignation de l'Entreprise intéressée

Nom et prénom

ou

Raison Sociale

Adresse

Ernest Chivot

(Couverture, Plomberie, Zinguerie)

Les Aix d'Angillon (Cher)

Nom
et grade
de l'Agent de surveillance

(1) Biffer l'indication inutile

Le présent rôle comprenant un nombre total
de Fronte Six heures
employées comme il est dit ci-dessus,
tenu et certifié par l'Agent de surveillance soussigné,

A Bourges le 6 Décembre 1944

Sauy

Vu, vérifié par le Le Chef de District Pal ⁽¹⁾ soussigné,
et annexé au Bon de commande N° 2084 ⁽²⁾
ou inscrit sous le N° de son carnet d'attache ment ⁽²⁾

A Bourges le 31 Décembre 1944

(1) Conducteur de la Voie ou Chef de District ou Agent assimilé

(2) Biffer la mention inutile.

Extrait de l'Instruction de Service S. O. (Collection complémentaire) N° 3931 du 31 Décembre 1937.

Règle générale. Tous travaux exécutés en régie par une entreprise doivent, en règle générale, faire l'objet des rôles établis sur imprimés N°s 10.394 et 10.395 de la Nomenclature et tenus au jour le jour par l'agent chargé de la surveillance des travaux.

Les rôles sont préparés par le Chef de district ou le Conducteur de la voie qui y inscrit les nom, prénom, profession et adresse de l'entrepreneur et la nature des travaux à exécuter.

L'agent chargé de la surveillance des travaux porte, sur le rôle qui lui a été remis, conformément aux déclarations qui lui sont faites par l'entrepreneur ou son représentant, les noms et prénoms des ouvriers présents sur le chantier. A la fin de chaque journée, il inscrit en regard du nom de chaque ouvrier, le nombre d'heures de travail; il totalise les heures et fait accepter par l'entrepreneur ou son représentant le total porté en bas de la colonne verticale du rôle correspondant à la journée. A l'achèvement des travaux, le total général de chaque rôle certifié par le surveillant est soumis à l'acceptation de l'entrepreneur. Les rôles vérifiés et signés par le Chef de district ou le Conducteur de la voie sont annexés au bon de commande auquel ils se rapportent.

Au cours de leurs tournées, les Chefs de district, Conducteurs de la voie, Chefs de section et Inspecteurs doivent s'assurer de la bonne tenue des rôles et apposer leur visa dans la colonne ad hoc à la date de leur passage.

N° de N° 10.394

Dépense en Régie

Société Nationale des Chemins de Fer Français

Année 1944

Mois de Décembre

Région du Sud-Ouest

Voie et Bâtiments

6^{ème} Arrondissement

1^{ère} Section

3^{ème} District

ou Subdivision d

Rôle des heures ⁽¹⁾ ou journées ⁽¹⁾ employées

du 4 Décembre au 6 Décembre 1944 inclusivement

Indication
sommaire
de la nature
des travaux
à exécuter

pour

- Maisonnets 171 et 174 - (Ligne de Vuzon à Sancerre)
Transformation en mansarde du grenier, caifoutage
des toitures, enduit au mortier de ciment -

Bon de Commande N° 2084 du 29 janvier 1945

Désignation de l'Entreprise intéressée

Nom et prénom

ou

Raison Sociale

Adresse

Provost Simon

Entrepreneurs

2 route de la Charité (Bourges)

Nom
et grade
de l'Agent de surveillance

Sauy
Surveillant Technique Pal

(1) Biffer l'indication inutile

Le présent rôle comprenant un nombre total
de Quatre-vingt seize heures
employées comme il est dit ci-dessus,
tenu et certifié par l'Agent de surveillance soussigné,

A Sancère le 23 - Janvier 1945

Vu, vérifié par le _____⁽¹⁾ soussigné,
et annexé au Bon de commande N° _____⁽²⁾
ou inscrit sous le N° _____ de son carnet d'attachement ⁽²⁾
A _____ le _____ 19 _____

(1) Chef de District ou Agent assimilé

(2) Biffer la mention inutile.

Extrait de l'Instruction de Service S. O. (Collection complémentaire) N° 3931 du 31 Décembre 1937.

Règle générale. Tous travaux exécutés en régie par une entreprise doivent, en règle générale, faire l'objet des rôles établis sur imprimés N° 10.394 de la Nomenclature et tenus au jour le jour par l'agent chargé de la surveillance des travaux.

Les rôles sont préparés par le Chef de district qui y inscrit les nom, prénom, profession et adresse de l'entrepreneur et la nature des travaux à exécuter.

L'agent chargé de la surveillance des travaux porte, sur le rôle qui lui a été remis, conformément aux déclarations qui lui sont faites par l'entrepreneur ou son représentant, les noms et prénoms des ouvriers présents sur le chantier. A la fin de chaque journée, il inscrit en regard du nom de chaque ouvrier, le nombre d'heures de travail; il totalise les heures et fait accepter par l'entrepreneur ou son représentant le total porté en bas de la colonne verticale du rôle correspondant à la journée. A l'achèvement des travaux, le total général de chaque rôle certifié par le surveillant est soumis à l'acceptation de l'entrepreneur. Les rôles vérifiés et signés par le Chef de district sont annexés au bon de commande auquel ils se rapportent.

Au cours de leurs tournées, les Chefs de district, Chefs de section et Inspecteurs doivent s'assurer de la bonne tenue des rôles et apposer leur visa dans la colonne ad hoc à la date de leur passage.

N° de N° 10.394

Dépense en Régie

Société Nationale des Chemins de Fer Français

Année 19 44

Région du Sud-Ouest

Mois de Novembre

Voie et Bâtiments

6 Arrondissement

1^{re} Section

1^{re} District

Rôle des heures⁽¹⁾ ou journées⁽¹⁾ employées

du _____ au Novembre 19 44 inclusivement

Indication
sommaire
de la nature
des travaux
à exécuter

pour Réparations diverses aux toitures des bâtiments
à l'occasion des ramonnages périodiques de cheminées.

Désignation de l'Entreprise intéressée

Nom et prénom
ou
Raison Sociale

Adresse

Ernest Chivot
Couverture, Plomberie - Zinguerie
Les Aix d'Angillon (Cher)

Nom
et grade
de l'Agent de surveillance

(1) Biffer l'indication inutile

(1) à compléter par la mention « heures » ou « journées »

[illegible]